

Budget communal – décision modificative n°3**Le rapporteur,**

☞ expose à l'assemblée que compte tenu du niveau d'exécution budgétaire actuel et des informations financières nouvelles importantes concernant tant les recettes que les dépenses, il est proposé de procéder à des réajustements et réaffectations de crédits. Cette décision modificative se solde globalement par une amélioration de l'autofinancement et de fait par un moindre recours à l'emprunt.

On notera principalement, côté dépenses, que le reversement de l'attribution de compensation est fortement réajusté à la baisse. Côté recettes, la cession des murs commerciaux de la ZAC Rive Ouest pourrait au mieux être reportée sur l'année 2016, le FPIC notifié par Rennes Métropole s'avère quant à lui supérieur à des prévisions prudentes.

☞ explique et soumet à l'assemblée ces propositions de modifications qui peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT				
DESIGNATION DES ARTICLES				
Numéro article	Fonction	Intitulé	Dépenses	Recettes
60611	020	Eau et assainissement	15 800,00	
60612	814	Energie-Électricité	19 200,00	
60622	822	Carburants	- 4 000,00	
60631	020	Fournitures d'entretien	2 000,00	
6068	822	Autres matières et fournitures	- 3 000,00	
611	020	Contrats de prestations de services	19 350,00	
614	64	Charges locatives et de copropriété	3 020,00	
61522	020	Bâtiments	- 6 000,00	
61523	813	Voies et réseaux	- 2 500,00	
6184	020	Versements à des organismes de formation	- 13 050,00	
6226	020	Honoraires	4 387,00	
6227	020	Frais d'actes et de contentieux	570,00	
6283	64	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	
63512	020	Taxes foncières	400,00	
6554	311	Contributions aux organismes de regroupement	- 13 951,00	
6574	213	Subventions de fonctionnement aux associations	- 1 000,00	
6574	020	Subventions de fonctionnement aux associations	- 1 985,00	

65741	33	Subventions de fonct.aux associations (Rém. Citédia)	14 800,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			-64 514	
73921	822	Attributions de compensation	- 219 000,00	
678	01	Autres charges exceptionnelles	1 752,00	
023	01	Virement à la section d'investissement	111 693,00	
7066	421	Redevances et Droits des serv. à caractère social		10 000,00
7067	251	Redevances et Droits des serv. périscol. et d'enseignt		6 500,00
70878	01	Remboursements de frais par d'autres redevables		6 209,00
7325	01	FPIC (Fds de péréquation des ressources interco)		45 373,00
7351	01	Taxes sur l'électricité		- 15 000,00
7381	01	Taxes additionnelles aux droits de mutation		- 110 000,00
7411	01	Dotations forfaitaire		- 6 981,00
74127	01	Dotations nationale de péréquation		- 250,00
74123	01	Dotations de solidarité rurale		- 365,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			-64 514	
INVESTISSEMENT				
DESIGNATION DES ARTICLES				
Numéro article	Fonction		Dépenses	Recettes
021	01	Virement de la section de fonctionnement		111 693,00
1641	01	Emprunts en euros		- 111 693,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis favorable émis par la commission Finances lors de sa réunion du 6 octobre 2015;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

les diverses modifications et réaffectations de crédits effectuées sur le budget principal de la commune telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.